Devoir français, L'habit fait le moine (suite)

Numéro d'inventaire : 2020.22.696
Auteur(s) : Albert Prost
Type de document : travail d'élève
Période de création : 1er quart 20e siècle
Date de création : 1916 (entre) / 1918 (et)
Matériau(x) et technique(s) : papier ligné
Description : Copie simple, réglure de petits carreaux 0,4 cm, encre noire, crayon de bois. Prénom et nom de l'élève manuscrits en haut à gauche.
Mesures : hauteur : 30,5 cm ; largeur : 19,7 cm
Notes : Sujet sur le comte Strapinski, note, remarques et appréciation du correcteur.
Mots-clés : soutien scolaire (cours particuliers...)
Dissertations littéraires, résumés, analyses, commentaires composés
Filière : Lycée et collège classique et moderne
Lieu(x) de création : Dole
Historique : L'objet fait partie d'un ensemble témoignant de l'instruction à domicile, par correspondance, entre 1908 et 1924 environ, d'une fratrie de trois garçons : Albert né en 1901, André en 1904 et François en 1914. Leur père était notaire d'un canton pauvre et le lycée le plus proche était à Lons-le-Saunier, à 20 kms, trop loin pour être externe. Relativement modeste, la famille avait une culture littéraire assez riche, mais très encadrée par l'Eglise : Zola était à l'Index. Elle lisait La Revue des Deux Mondes. Le grenier était rempli de livres scolaires, parfois anciens, le Lhomond, par exemple, les Hommes illustres, Xénophon, des traductions mot à mot de classiques grecs ou romains. Dans la bibliothèque de la salle où la famille se tenait le soir, on trouvait tous les classiques français reliés, en éditions anciennes. Après leurs études domestiques, les trois frères ont été mis en pension au Collège Mont-Roland à Dole. Ce collège catholique a été dirigé par des jésuites, mais à l'époque ils étaient hors de France. Les trois frères semblent avoir obtenu sans difficulté le baccalauréat. C'était une famille de juristes. Gaston, le père, était licencié en droit. Son père, qui avait tenu l'étude de notaire avant lui, était docteur en droit, chose rare à l'époque. Albert et François ont donc « naturellement » fait leur droit jusqu'au doctorat qu'ils ont soutenu, Albert sur l'évolution démographique du département, François sur les cahiers de doléances. Albert s'est installé comme avocat, puis il a acheté une étude d'avoué, et a dû repartir à zéro en 1945 après sa captivité en Allemagne. La suppression des études d'avoué l'a conduit à devenir syndic de faillites. Après la Seconde Guerre mondiale, François a succédé à son père. Il a racheté les études de deux cantons voisins et l'un de ses fils lui a succédé, intégrant un office notarial du chef-lieu du département. André est devenu missionnaire dans l'ordre des Pères Blancs en Afrique et il a fait œuvre de pionnier dans l'étude des langues, publiant des dictionnaires et des grammaires, notamment du Dogon et de langues souvent menacées. // éléments biographiques tirés d'une note rédigée par Antoine Prost, fils d'Albert (consultable in extenso sur demande).
Autres descriptions : Nombre de pages : Non paginé.
Commentaire pagination : 1 p. manuscrites sur 2 p.
Langue : français
Voir aussi : http://www.inrp.fr/presse-education/revue.php?ide_rev=1836&LIMIT_OUVR=2790

https://www.cairn.info/revue-histoire-de-l-education-2015-2-page-29.htm
Lieux : Dole

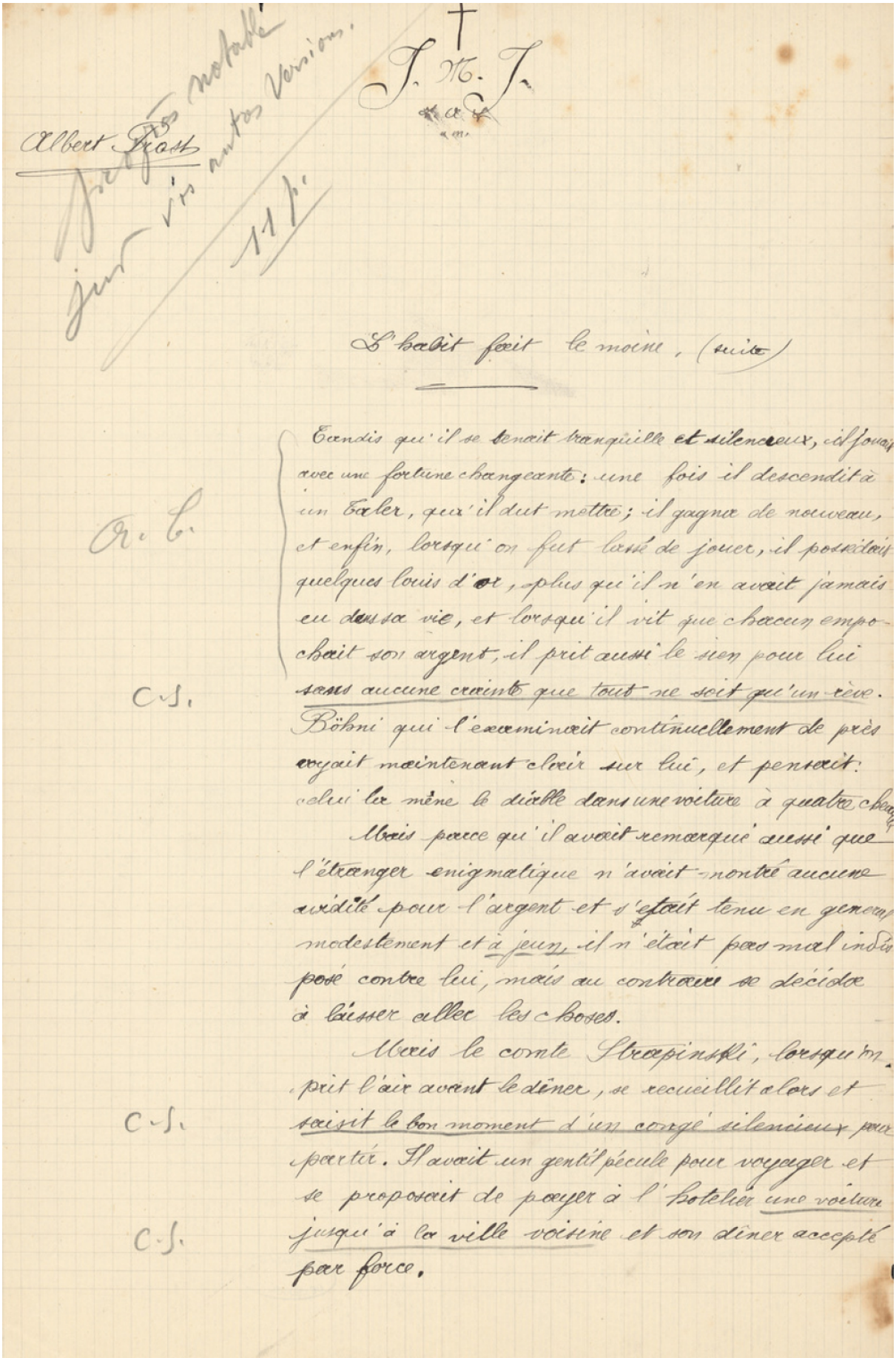

Albert Frost
Jeu Tes notable
jun vis autres Versions.
11 p.

J. M. J.
a. m.

L'habit fait le moine, (suite)

Cr. L.

Cependant qu'il se tenait tranquille et silencieux, il jouait avec une fortune changeante: une fois il descendit à un Taler, qu'il dut mettre; il gagna de nouveau, et enfin, lorsqu'on fut lassé de jouer, il possédait quelques louis d'or, plus qu'il n'en avait jamais eu dans sa vie, et lorsqu'il vit que chacun empochait son argent, il prit aussi le sien pour lui

C.-S. sans aucune crainte que tout ne soit qu'un rêve. Böhni qui l'examinait continuellement de près croyait maintenant clair sur lui, et pensait: celui-là mène le diable dans une voiture à quatre chevaux.

Mais parce qu'il avait remarqué aussi que l'étranger enigmatique n'avait montré aucune avidité pour l'argent et s'était tenu en général modestement et à jeun, il n'était pas mal indisposé contre lui, mais au contraire se décida à laisser aller les choses.

Mais le comte Strapinski, lorsqu'on prit l'air avant le dîner, se recueillit alors et

C.-S. saisit le bon moment d'un congé silencieux pour repartir. Il avait un gentil pécule pour voyager et se proposait de payer à l'hôtelier une voiture

C.-S. jusqu'à la ville voisine et son dîner accepté par force.